

DECISION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-1 DU 9 JUILLET 2026

AUTORISATION D'EMPRUNT POUR LE PREFINANCEMENT DES VEFA ACCUEIL ET MARIGNAN A COLOMBES

Membres présents : Monsieur Joakim GIACOMONI, Président, membre de droit,
Monsieur Arnaud THOREL, Vice-Président
Madame Sandrine BARBE, Administrateur
Monsieur Alexandre GIUDICELLI, Administrateur
Madame Yvonne PERICHON, Administrateur

Membre excusé et représenté : Madame Josiane FISCHER, Administrateur représentée
par Monsieur Joakim GIACOMONI
Monsieur Denis BUTAYE, Administrateur, représenté
Monsieur Arnaud THOREL, Vice-Président

Publié le : 10 juillet 2026

Le Bureau,

Vu les articles R 421-12 et R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant la décision du Bureau du Conseil d'administration 2025-01 du 19 juin 2025 autorisant l'acquisition de 5 logements PLAI en VEFA auprès de MARIGNAN,

Considérant la décision du Bureau du Conseil d'administration 2025-02 du 03 décembre 2025 autorisant l'acquisition de 136 logements (55 PLAI, 57 PLUS et 24 PLS) en VEFA auprès d'ACCUEIL Immobilier,

Considérant le besoin de préfinancer ces deux acquisitions en VEFA par le recouvrement de l'appel de fonds exigé à la signature de l'acte prévu fin 2026,

Considérant l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations permettant un préfinancement à taux fixe (TLA+0,70%) sur 2 ans maximum,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Directeur Général,

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Autorise Monsieur le Directeur Général à :

- contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le prêt DUOZ destiné à préfinancer les opérations de VEFA ACCUEIL Immobilier et MARIGNAN, dont les caractéristiques financières sont définies ci-après,

	Prêt concerné
<u>Type de prêt :</u>	DUOZ
Montant du prêt	7 518 283€
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	2,20%
Taux Effectif Global	2,20%
<u>Phase d'amortissement :</u>	
Durée	2 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,0%
Taux d'intérêt	Livret A + 0,7%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Directeur Général,

DECIDE

ARTICLE PREMIER :

Autorise Monsieur le Directeur Général à :

- contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le prêt DUOZ destiné à préfinancer les opérations de VEFA ACCUEIL Immobilier et MARIGNAN, dont les caractéristiques financières sont définies ci-après,

	Prêt concerné
Type de prêt :	DUOZ
Montant du prêt	7 518 283€
Commission d'instruction	0 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	2,20%
Taux Effectif Global	2,20%
Phase d'amortissement :	
Durée	2 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,0%
Taux d'intérêt	Livret A + 0,7%
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DL
Taux de progressivité des échéances	0 %

ARTICLE DEUXIEME :

Autorise Monsieur le Directeur Général de l'Office à procéder aux appels de fonds à la suite de la contractualisation du prêt.

Joakim GIACOMONI

Président
Maire de Colombes

Arnaud THOREL

Vice-Président

Sandrine BARBE
Administrateur

Alexandre GIUDICELLI
Administrateur

Denis BUTAYE
Administrateur

Josiane FISCHER
Administrateur

Yvonne PERICHON
Administrateur